



Nîmes le vendredi 18 décembre 2020

Objet: Licence FFCC 2021 - **Stagiaire**

Cher ami sportif,

Voici venu le temps de penser à la saison 2021, et donc au renouvellement de votre licence (pour les anciens) ou à votre première adhésion (pour les nouveaux).

Pour votre catégorie d'adhérent la liste des pièces à fournir est :

- ✓ La demande manuscrite, obligatoire, doit être rédigée entièrement à la main **au verso du bulletin d'adhésion** et dans les mêmes termes que le modèle joint.
- ✓ Bulletin d'adhésion
- ✓ Nom, Prénom, date et lieu de naissance, nationalité, adresse et téléphone
- ✓ Une pièce d'état civil
- ✓ Deux photos
- ✓ Le chèque de paiement
- ✓ Certificat médical délivré par un **médecin spécialiste du sport**, mentionnant l'absence de contre indication à la pratique de la course camarguaise en compétition
- ✓ Attestation de prise en compte à la sécurité sociale (l'original pourra être exigé par le secrétariat)

pour les mineurs:

- ✓ Autorisation du représentant légal de pratiquer la course camarguaise en compétition (y compris un éventuel sur-classement)

Je vous rappelle que pour pouvoir voter à l'assemblée générale, il faut être licencié pour l'année en cours (article 8 du règlement intérieur).

Dans l'attente de recevoir votre dossier, je vous prie de bien vouloir agréer, cher ami sportif, l'expression de mes salutations sportives.

TRIOL Nicolas
Président FFCC

Note importante **A LIRE**

Il est rappelé que le sport exercé est dangereux et qu'à ce titre la FFCC recommande impérativement l'usage de protections corporelles et rappelle le devoir de précaution.

1°) Nous vous rappelons que l'article 49 du règlement intérieur précise que le certificat médical doit être délivré par un médecin du sport impérativement.

2°) En raison du nombre important de rechutes suite à des blessures, la FFCC peut demander à son médecin fédéral une contre-expertise lors de votre reprise.

3°) MODIFICATION des franchises pour les accidents suivants :

COUP DE CORNE	3 jours et garantie 210 jours
TRAUMATISME :	15 jours et garantie 150 jours
	Ramenée à 10 jours en cas hospitalisation en ambulatoire
	Ramenée à 5 jours en cas d'hospitalisation ordinaire
BLESSURE MUSCULAIRE	30 jours et garantie 120 jours

4°) Procédure pour les déclarations d'accident, elles devront être envoyées à la FFCC dans les **10 jours maximum** qui suit l'accident sauf dans le cas d'une hospitalisation (fournir le bulletin).

Le dossier devra être composé comme suit :

- Certificat de lésions délivré par le médecin de la course
- Lettre décrivant les circonstances de l'accident, date et lieu
- Arrêt de travail + les prolongations à chaque fin d'arrêt
- Compte rendu de la radio / IRM / Scanner pour les traumatismes ou blessures musculaires.

POUR LA REPRISE : elle pourra se faire UNIQUEMENT en produisant un certificat de reprise par un médecin, le solde des indemnités en cours sera versé à la réception de ce document.

Documents obligatoires pour la délivrance de la licence :

- Bulletin d'adhésion et la note d'information remplis et signés
- 2 Photos d'identité,
- Le certificat médical, délivré par un médecin du sport, d'aptitude à l'exercice de mon sport,
- L'attestation de carte vitale à jour des droits pour 2021
- Le ou les règlements (**3 maximum à déposer lors de la demande**) le 1^{er} sera encaissé à la délivrance de la licence – 2 en différés les mois suivants.
- Une autorisation parentale écrite pour les mineurs non émancipés.



BULLETIN D'ADHESION Saison 2021

Licence Stagiaires

**Bulletin d'adhésion à nous retourner complété, signé et accompagné du règlement à la Fédération.
Date limite de dépôt le 31 janvier 2021.**

<input type="checkbox"/> Option 1 (voir détail au dos)	<input type="checkbox"/> Option 2 (voir détail au dos)	<input type="checkbox"/> Option 3 Nouvelle (voir détail au dos) *
Cotisation Fédérale..... 75,00 € Assurance responsabilité civile, juridique et assurance Individuelle 285,00 € Total 360,00 € Si licencié en 2020 311,00€	Cotisation Fédérale..... 75,00 € Assurance responsabilité civile, juridique et assurance Individuelle 472,00 € Total 547,00 € Si licencié en 2020 465,00 €	Cotisation Fédérale..... 75,00 € Assurance responsabilité civile, juridique et assurance Individuelle 754,00 € Total..... 829,00 €

Je suis : STAGIAIRE : 1^{ère} Année - 2^{ème} Année - 3^{ème} Année

Je soussigné (Nom-Prénom) _____

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____

E-mail indispensable : _____ @ _____

N° téléphone _____ N° de portable _____

En cas de changement de numéro de téléphone en cours de saison, merci de nous en faire part très rapidement

Date de naissance _____ Lieu _____

Groupe sanguin _____ Droitier Gaucher

Renseignements IMPORTANTS : (cocher la case correspondante)

Taille TEE-SHIRT: S - M - L - XL

Vous êtes : ETUDIANT SALARIE SANS EMPLOI

Disponibilité pour raser : Lundi - Mardi - Mercredi - Jeudi - Vendredi - Samedi

Fait à _____, le _____

Signature (obligatoire) : _____

J'ai une autre licence FFCC, si oui laquelle..... (Précisez le collègue)

Dans ce cas, je donne ma voix à (Précisez le collègue d'adhésion)

Loi n° 84-610 du 16 juillet 1984, modifiée par les lois n° 87-979 du 7 décembre 1987 et n° 92-652 du 13 juillet 1992

Fédération Française de la Course
Camarguaise
485 Rue Aimé Orand
30000 NIMES
Tél : 04.66.26.05.35 Fax :
04.66.26.18.24

Cadre réservé FFCC

Reçu le : Licence n° : 21/.....

Règlement : Montant : Date enct :

Règlement : Montant : Date enct :

Règlement : Montant : Date enct :

Je complète le bulletin d'adhésion pour la licence 2021, et les garanties prendront effet le lendemain du règlement et au plus tôt le 01/02/2021 pour se terminer le 31/01/2022.

Cette licence est personnelle. Les garanties incluses ne concernent que le sport que j'exerce conformément aux statuts de la FFCC. Les garanties ne sont acquises qu'en cas d'accident survenu dans l'arène ou durant l'échauffement pour la saison allant du Congrès d'ouverture (courant février) à la clôture (courant novembre de la même année). L'incapacité temporaire ne sera versée que durant la saison car elle correspond à la perte de rémunération sur les cornes.

Les garanties sont acquises toute l'année en cas d'assistance au directeur technique fédéral.

Les garanties dont je dispose sont :

Option 1 :		Option 2 :		Option 3 :	
Responsabilité Civile	Oui	Responsabilité Civile	Oui	Responsabilité Civile	Oui
Protection Juridique	Oui en cas d'atteinte à l'intégrité physique, en matière pénale, en cas de litiges liés au cheval et au taureau	Protection Juridique	Oui en cas d'atteinte à l'intégrité physique, en matière pénale, en cas de litiges liés au cheval et au taureau	Protection Juridique	Oui en cas d'atteinte à l'intégrité physique, en matière pénale, en cas de litiges liés au cheval et au taureau
Décès	Pour un capital de 8 000 €	Décès	Pour un capital de 15 000 €	Décès	Pour un capital de 30 000 €
Invalidité Permanente	Pour un capital de 15 000 € et avec une franchise relative de 15 %	Invalidité Permanente	Pour un capital de 30 000 € et avec une franchise relative de 15 %	Invalidité Permanente	Pour un capital de 50 000 € et avec une franchise relative de 15 %
Incapacité Temporaire	Pour 10 € par jour après franchise de 3 jours pour les coups de cornes pour une durée maximum de 210 jours de la date de l'événement. 15 jours / 10 jours si ambulatoire / 5 jours si hospitalisation ordinaire pour les traumatismes pour une durée maximum de 150 jours de la date de l'événement. 30 jours pour les blessures musculaires et pour une durée maximum de 120 jours de la date de l'événement. Limitation d'indemnisation annuelle est de 6 000 €	Incapacité temporaire	20 euros par jour après franchise de 3 jours pour les coups de cornes pour une durée maximum de 210 jours de la date de l'événement. 15 jours / 10 jours si ambulatoire / 5 jours si hospitalisation ordinaire pour les traumatismes pour une durée maximum de 150 jours de la date de l'événement. 30 jours pour les blessures musculaires et pour une durée maximum de 120 jours de la date de l'événement. Limitation d'indemnisation annuelle est de 12 000 €	Incapacité temporaire	20 euros par jour après franchise de 3 jours pour les coups de cornes pour une durée maximum de 210 jours de la date de l'événement. 15 jours / 10 jours si ambulatoire / 5 jours si hospitalisation ordinaire pour les traumatismes pour une durée maximum de 150 jours de la date de l'événement. 30 jours pour les blessures musculaires et pour une durée maximum de 120 jours de la date de l'événement. Limitation d'indemnisation annuelle est de 12 000 €

En cas de rechute, récurrence, complication, toute prise en charge est conditionnée par l'information et l'accord de l'assureur dans les 10 jours suivant la nouvelle incapacité temporaire.

Il est rappelé que le sport exercé est dangereux et qu'à ce titre la FFCC recommande impérativement l'usage de protections corporelles et rappelle le devoir de précaution.

Déclaration manuscrite à recopier dans le cadre : **« je soussigné, Nom, Prénom, déclare avoir pris connaissance des statuts de la FFCC et y adhérer sans réserve. Je reconnais avoir été informé des dispositions des lois de 1984 modifiées en 1987 et en 1992* »**

☞ Déclaration manuscrite :

AUTORISATION DE DIFFUSION DES INFORMATIONS NOMINATIVES

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion de la Fédération Française de la Course Camarguaise. Les destinataires des données sont : la fédération, les services médicaux sur leur demande, les services institutionnels auxquels la fédération est affiliée sur leur demande.

J'autorise ou je n'autorise pas à d'utiliser mon nom, prénom, nom de mon association à laquelle j'adhère, mes coordonnées, ma date de naissance, mes qualités associatives ou en courses camarguaises ainsi que ma photo, pour information d'un listing/annuaire des associations, ou tout commentaire, compte-rendu, article, sur le magazine fédéral et www.ffcc.info, site internet de la Fédération Française de la Course Camarguaise et sur les réseaux sociaux sous le nom de la fédération.

L'usage cependant de photos de stagiaires en course n'est pas interdit, seul le photographe peut permettre ou pas la diffusion d'une photo. Là où c'est interdit c'est si le raseteur est dans une position que l'on peut juger dégradante par exemple lorsqu'il est victime d'un coup de corne et qu'il est blessé). Un raseteur qui se produit est en fait en "spectacle" et il ne peut s'opposer à la diffusion.


Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès (art. 39 de la loi 78-17 dite CNIL) et de rectification (art. 40) aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au service communication ou secrétariat de la FFCC, 485 rue Aimé Orand, 30000 Nîmes. Toutefois, vous avez un droit d'opposition à l'utilisation de ces données (art. 38).

A défaut d'une déclaration express de votre accord, les informations ne donneront pas lieu à diffusion.

Fait à _____, le _____ Signature (obligatoire)

CERTIFICAT MEDICAL

AVIS MEDECIN FEDERAL

	APTE	INAPTE	SURCLASSEMENT	Tampon du Médecin
---	------	--------	---------------	-------------------

Note importante à l'attention du médecin : le candidat à la pratique du sport doit subir une visite complète. En cas de problème, il y a possibilité de demander l'avis du médecin Fédéral. En outre, il y a lieu de sensibiliser l'intéressé sur les problèmes de dopage et la prise de médicaments (prescrits ou auto-médication) pouvant interférer avec des contrôles inopinés. Enfin, il est nécessaire de l'avertir des risques traumatiques sévères liés à la pratique de la course camarguaise (du type consentement éclairé).

Nom : _____ Prénom : _____ Date de naissance

GROUPE SANGUIN OBLIGATOIRE : (Délivrance d'une ordonnance en cas d'information inconnue)

Vaccination antitétanique le : (valable 10 ans)
 Bilan Cardio vasculaire (ECG éventuel) : TA au repos

Épreuve d'effort : 30 flexions en 45"
 (une épreuve maximale d'effort instrumentée est obligatoire après 35 ans)
 Pours au repos : A l'effort : Après 1'effort

Capacité vitale mesurée : (ou mesure thoracique)
 Réflexes ostéo tendineux :

<u>Appareil locomoteur :</u>	<input style="width: 80px;" type="text"/>	<u>Limitations :</u>	<input style="width: 80px;" type="text"/>	<u>Amputations :</u>	<input style="width: 80px;" type="text"/>	<u>Commentaires en Clair :</u>	
	Mobilité	Motricité	Lésions				
Bilan	Dte	Ghe	Dte	Ghe	Dte		Ghe
Epaules							
Membre sup							
Rachis Bassin							
Genoux							
Chevilles							

Acuité auditive : voix chuchotée perçue à 3 m OUI NON

Acuité visuelle :
 sans correction : Œil Gauche / 10 Œil Droit / 10
 avec correction : Œil Gauche / 10 Œil Droit / 10
 Port de lentille
 La somme des deux yeux doit être au moins supérieure à 8/10èmes

Plier et Agrafer pour le secret médical

					<u>Nom - signature du Médecin du sport et Cachet</u>
Appréciation état général	Excellent	Bon	Moyen	Mauvais	
(Entourer la case)					
Conclusion	<u>Apte</u>	<u>Inapte</u>	<u>Médecin Fédéral sollicité</u>		
Surclassement	<u>Apte</u>	<u>Inapte</u>	<u>Médecin Fédéral sollicité</u>		

Je soussigné reconnais sincère mes déclarations au médecin et avoir pris connaissance des problèmes inhérents au dopage et aux risques encourus par la pratique de la Course Camarguaise

Nom et Prénom du stagiaire : **Date et signature du stagiaire :**

Certificat obligatoirement établi par un médecin du sport (article 49 du règlement fédéral).
 Le médecin peut sous simple demande auprès de la FFCC, se procurer le règlement médical fédéral (Livre IV, chapitre III).